

Documents de travail de la dix-septième réunion du Comité d'action pour des États-Unis d'Europe (Bonn, 23 et 24 février 1971)

Légende: En vue de préparer son intervention lors de la dix-septième réunion du Comité d'action pour les États-Unis d'Europe (CAEUE), les 23 et 24 février 1971, sur la mise en place d'une Union économique et monétaire européenne, Pierre Werner, ministre d'État, président du gouvernement et ministre des Finances du Luxembourg, reçoit une lettre de Jean Monnet, alors président du CAEUE, comprenant le projet d'ordre du jour ainsi que le projet de déclaration et de résolutions soumis au Comité.

Source: Archives familiales Pierre Werner, Luxembourg.

Comité d'action pour les États-Unis d'Europe. Dix-septième session. 23 et 24 février 1971. [s.l.]: Comité d'action pour les États-Unis d'Europe, [s.d.].

Copyright: (c) Comité d'action pour les États-Unis d'Europe

URL:

http://www.cvce.eu/obj/documents_de_travail_de_la_dix_septieme_reunion_du_comite_d_action_pour_des_etats_unis_d_europe_bonn_23_et_24_fevrier_1971-fr-7ae77645-0523-4845-aa5f-4820b5b82824.html

Date de dernière mise à jour: 05/11/2012

COMITÉ D'ACTION
POUR LES
ÉTATS-UNIS D'EUROPE

727 52-36
553 24-64

83, AVENUE FOCH, PARIS XVI^e

le 12 Février 1971.

Mon cher Président,

Comme suite à ma lettre du 10 Février, je vous fais
parvenir ci-joint

- le projet d'ordre du jour pour notre réunion des
23 et 24 février à Bonn ;
- le projet de déclaration et de résolutions soumis
à la discussion du Comité.

Je vous prie de croire, mon cher Président, à
l'expression de mes sentiments bien cordialement dévoués.

avec respectueusement.
Jean Monnet

Jean Monnet

Monsieur Pierre WERNER
Président du Gouvernement du Luxembourg
LUXEMBOURG

COMITE D'ACTION POUR LES ETATS-UNIS D'EUROPE

Dix-septième Session
23 et 24 février 1971

La Session se tiendra
à

B O N N (Allemagne Fédérale)

Bundeshaus
Neues Hochhaus
19ème étage - tel.161

La réunion commencera le mardi 23 février à 9 h 30

PROJET D'ORDRE DU JOUR

Discussion et adoption du projet de déclaration et de résolutions relatives :

- 1) à l'adhésion de la Grande-Bretagne
- 2) à l'Union Economique et Monétaire
- 3) à l'Action Sociale
- 4) aux rapports de la Communauté avec les Etats-Unis
- 5) aux rapports de la Communauté avec les pays de l'Est
- 6) à l'organisation politique de l'Europe

- la discussion du projet de résolution de l'adhésion de la Grande-Bretagne sera introduite par un exposé oral de M. Robert Marjolin, ancien Vice-Président du Marché Commun ;

- la discussion du projet de résolution sur l'union économique et monétaire sera introduite par un exposé oral par M. Pierre Werner, Président du Conseil et Ministre d'Etat et des Finances du Luxembourg ;

- la discussion du projet de résolution sur l'action sociale sera introduite par un exposé oral de M.H. Vetter, Président de la Confédération Européenne des Syndicats Libres (CISL)

Déjeuner du 23 février : le déjeuner est offert par Monsieur Walter Scheel, Ministre des Affaires Etrangères de la République Fédérale

Dîner du 23 février : Un dîner sur place est prévu pour les participants

A l'issue des débats du Comité, une conférence de presse se tiendra le mercredi 24 février dans la salle de la réunion.

STRICTEMENT CONFIDENTIEL

Aucune diffusion avant
décision du Comité.

COMITE D'ACTION POUR LES ETATS-UNIS D'EUROPE

PROJET DE
DECLARATION ET DE RESOLUTIONS
soumises au Comité

Dix-septième Session
23 et 24 Février 1971

Bonn

PROJET DE DECLARATION

1. Depuis sa création en 1955, le Comité d'Action pour les Etats-Unis d'Europe a inlassablement soutenu les efforts faits pour l'organisation de l'Europe.

Jusqu'à présent, cette action a porté essentiellement sur l'aspect économique de la Communauté européenne et, notamment, l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché Commun et la transformation du Marché Commun en union économique et monétaire.

Ces deux grands événements dont la réalisation est en cours, grâce à l'impulsion donnée par le Sommet de La Haye, vont faire entrer la construction de la Communauté européenne dans une période nouvelle caractérisée par de nouveaux progrès économiques et par la possibilité de commencer à mettre sur pied l'organisation politique de la Communauté européenne.

2. Mais, il ne suffit pas que nos objectifs soient clairs et que nous nous guidions sur eux dans tout ce qui touche aux affaires européennes. Il faut encore que tout le travail nécessaire pour aboutir à leur donner effet se fasse sans relâche étant donné les difficultés à surmonter.

Les multiples problèmes de la réalisation de l'union économique et monétaire, les relations extérieures croissantes d'une communauté qui est déjà la plus grande entité commerciale du monde, l'intégration d'un plus grand nombre de pays membres vont faire peser sur les institutions une charge accrue et exigeront du Conseil et de la Commission pour réussir à accomplir leurs tâches plus de vigueur et un réexamen à cet effet de leurs méthodes de travail.

./.

- 2 -

3. Economiquement, nous avons déjà fait l'expérience, depuis 1950, de la nécessité et de la possibilité pour nos pays de s'unir et de résoudre ensemble, au sein d'institutions communes leurs problèmes communs. Au sein de la Communauté élargie, l'intégration des ressources des pays membres stimulera leur efficacité économique et permettra une amélioration croissante des conditions sociales. La Communauté deviendra la deuxième puissance économique du monde et pourra avec des moyens accrus continuer à aider l'effort des pays des autres continents en voie de développement.

Politiquement, la Communauté européenne réunira les pays démocratiques d'Europe qui ont été la source même de la civilisation moderne. Ce qui sera alors une Communauté dynamique de 250 millions d'habitants, pourra apporter une contribution grandissante à sa propre sécurité et parlant d'une seule voix, exercer une influence de paix dans les affaires du monde ; en particulier, c'est en renforçant la Communauté européenne que l'on renforcera les bases de la politique de détente entre l'Est et l'Ouest.

Le champ plus vaste ouvert aux initiatives des diverses catégories sociales et leur participation à travers leurs organisations à l'élaboration progressive des grandes orientations de l'union économique et monétaire, marqueront le caractère moderne, démocratique et social de toute l'entreprise d'intégration européenne.

4. Le Comité assigne à son action en 1971 les objectifs suivants : adhésion de la Grande-Bretagne - commencement de l'union économique et monétaire - mise en place du Fonds Social rénové - amélioration des rapports entre la Communauté et les Etats-Unis sur une base d'égalité - recherche d'un commencement de coopération entre la Communauté et l'Est - préparation de l'action d'organisation politique de la Communauté. Il a adopté les résolutions ci-après.

./.

- 3 -

PROJET DE RESOLUTIONS

I. Adhésion de la Grande-Bretagne

5. Le Comité constate :

a) que le résultat essentiel de la négociation entre les Six et la Grande-Bretagne sera de rendre communs des problèmes économiques dont ils recherchaient jusqu'ici les solutions séparément et de leur permettre d'aborder ensemble les obstacles que rencontre leur développement.

b) que l'élargissement de la Communauté économique européenne devrait, après une période d'arrangements graduels et transitoires, visée en e) ci-dessous, entraîner un accroissement important des ressources de la Grande-Bretagne. Ceci est montré par l'expérience des Six. On peut espérer avec confiance que cette augmentation des ressources permettra à la Grande-Bretagne de financer sans difficultés majeures sa participation au budget communautaire.

c) que la solidarité communautaire au lieu d'être limitée essentiellement à l'agriculture, comme c'est le cas aujourd'hui, devrait s'étendre au cours des prochaines années à d'autres domaines tels dépenses sociales, développement régional, technologie avancée, etc...

d) que les problèmes posés par l'organisation politique de l'Europe devront être discutés et arrêtés par les pays de la communauté élargie. La participation de la Grande-Bretagne avec sa puissante tradition démocratique sera particulièrement importante.

L'Europe ainsi constituée aura dès lors la possibilité d'exercer dans le monde une action essentielle en faveur de la paix.

- 4 -

e) que les progrès accomplis dans la négociation entre les Six et la Grande-Bretagne ont considérablement diminué la marge qui les sépare encore. En particulier, le Gouvernement britannique a déclaré qu'il accepte le système de ressources propres de la Communauté et qu'il prévoit d'appliquer pleinement ce système à la fin de la période de transition et de la période de correctifs dans la ligne de ce que les Six ont convenu pour eux-mêmes. La négociation actuellement se noue autour de la question de savoir ce que sera la participation de la Grande-Bretagne au cours de la période transitoire.

Le Comité ne sous-estime pas l'importance des autres problèmes de la négociation en cours, particulièrement ceux qui ont trait à la Nouvelle-Zélande et aux pays producteurs de sucre, mais il pense toutefois qu'ils doivent être examinés et réglés dans le cadre des perspectives qui ont été décrites ci-dessus.

En conséquence, le Comité juge possible de conclure rapidement les négociations ouvertes depuis huit mois entre la Communauté et la Grande-Bretagne et à cette fin, il estime que les questions essentielles peuvent et doivent être réglées avant l'été.

6. Le Comité souligne l'importance des déclarations du gouvernement britannique qui confirment la participation de la Grande-Bretagne lorsqu'elle sera devenue membre, à la réalisation progressive de l'union économique et monétaire.

•/•

- 5 -

II. Union économique et monétaire

7. La décision du Conseil des Ministres de créer en Europe une union économique et monétaire est extrêmement importante. Le Comité s'en félicite. La transformation de l'union douanière actuelle en une union économique et monétaire signifie la transformation de nos économies nationales en une vaste entité européenne. C'est donc une entreprise nécessaire à la construction de l'Europe. Pour qu'elle réussisse, l'effort des gouvernements, des institutions communautaires, de toutes les énergies nationales est indispensable.

8. Le Comité veut toutefois attirer l'attention des gouvernements et des institutions communautaires sur le fait que ce grand espoir ne vaudra que dans la mesure où il sera réalisé : ceci nécessite que des mesures concrètes soient prises dès les prochaines semaines.

La période initiale de trois ans est capitale. Les mesures concrètes qui seront mises en oeuvre pendant cette période conditionneront la réussite non seulement de la première étape mais des étapes suivantes.

Aussi le Comité a-t-il demandé au Président Werner de lui faire dans les six mois un rapport sur les mesures de démarrage qui auront été prises dans l'intervalle.

III. Action sociale

9. Le Comité demande que d'ici la fin de l'année soit mis en place le Fonds Social rénové et qu'il soit ^{doté} de ressources suffisantes afin qu'une action solidaire des pays membres contribue efficacement à la continuité de l'emploi et du revenu des travailleurs et à la solution des problèmes structurels et régionaux.

La création du Comité Permanent de l'Emploi marque l'importance de la coordination des politiques nationales dans ce domaine.

./.

- 6 -

10. Le Comité souligne à nouveau la nécessité de poursuivre dans le progrès social l'intégration économique et d'associer les partenaires sociaux à la réalisation progressive de l'union économique et monétaire. Il est en particulier indispensable que la Commission consulte les partenaires sociaux avant l'adoption des grandes orientations de la politique économique au niveau communautaire.

IV. Rapports de la Communauté avec les Etats-Unis

11. Le Comité constate que les propositions qu'il avait faites en 1967 visant, sous une forme institutionnelle, à établir des rapports d'égalité avec les Etats-Unis et à commencer une coopération entre la Communauté et l'Est bien qu'ayant été approuvée par plusieurs parlements des pays membres n'ont pas eu de suite.

Certains estiment qu'alors le moment n'était pas venu et qu'en tout cas il fallait attendre la conclusion des négociations avec la Grande-Bretagne.

12. Le Comité réaffirme que la coopération existant entre les Etats-Unis et l'Europe occidentale qui est un élément essentiel de l'équilibre mondial devra prendre des formes nouvelles au fur et à mesure que progresse l'intégration européenne.

Le Comité pense que déjà il serait utile de rechercher avec les Etats-Unis les formes de discussions régulières dans l'égalité qui permettraient d'exposer et de débattre la vue américaine et la vue européenne des questions d'intérêt mutuel.

V. Rapports de la Communauté avec l'Est

13. Le Comité demande que les initiatives nécessaires soient prises auprès de l'Union Soviétique et des pays de l'Europe orientale, lesquels n'ont pas encore reconnu la Communauté, afin de rechercher les formes de consultations régulières sur les questions économiques d'intérêt commun.

./.

- 7 -

Le premier objet de ces consultations serait de rechercher l'élargissement des échanges notamment par des mécanismes de règlement multilatéral, les possibilités de crédit et l'intensification des échanges de connaissances technologiques.

Conformément à l'Article 113 du Traité de Rome, des accords négociés et conclus par la Communauté économique européenne doivent remplacer les accords bilatéraux entre pays membres et pays de l'Est.

Cet élargissement de la base matérielle des rapports avec l'Est doit faciliter une collaboration croissante entre l'Est et l'Ouest dans les autres domaines, aidant notamment au règlement des problèmes qui les divisent actuellement.

VI. Organisation politique de l'Europe

14. A La Haye, les Chefs d'Etat ou de gouvernement des Six ont tenu "à réaffirmer leur foi dans les finalités politiques qui donnent à la Communauté tout son sens".

Suite à sa résolution du 11 mars 1969, (paragraphe 8), le Comité a décidé de constituer en son sein une commission qu'il charge de lui faire rapport dans le délai d'un an sur les formes que pourra prendre l'organisation politique de la Communauté européenne.

Dans ce travail, la commission s'inspirera notamment de la déclaration du Comité à Bonn le 16 décembre 1969 suivant laquelle "le Comité est convaincu qu'on ne saurait concevoir une autorité politique européenne qui ne prenne pas racine dans les intérêts communs suffisamment organisés et conscients et dans le suffrage universel. Il considère que l'intégration économique, dans le progrès social, conditionne et favorise l'intégration politique,

./.

- 8 -

mais celle-ci ne surgira pas spontanément sans effort et sans volonté délibérée".

En outre, la commission examinera comment les pays de la Communauté européenne élargie devraient s'organiser pour parler d'une seule voix dans les affaires internationales.

Elle tiendra compte notamment des consultations régulières déjà organisées dans le domaine de la politique étrangère, de la nécessité d'assurer l'efficacité de l'action communautaire et en particulier des exigences pratiques de l'élargissement et de l'union économique et monétaire. Elle se référera aussi à l'état d'avancement de la Communauté et à l'expérience acquise dans son fonctionnement et les défauts de celui-ci. Elle indiquera les étapes qu'il faut prévoir et appréciera l'opportunité d'envisager dès à présent les questions relatives à la sécurité des pays membres.

Le fonctionnement de la Communauté européenne sera assuré par ses institutions auxquelles les pays membres continueront de déléguer ceux des pouvoirs jusqu'alors nationaux qui seront nécessaires à la solution des problèmes communs, suivant les principes et les règles qui, au sein de nos frontières, ont assuré le fonctionnement de la démocratie.

L'élaboration de ces actions difficiles et complexes nécessite discussions et réflexions. La Commission apportera une contribution utile au large débat qui doit s'engager à ce sujet.